



Droits des petits enfants;

Par **MEL8787**, le **25/03/2008** à **11:46**

Ma question est l'inverse de celle posé par la plupart des grands-parents, voilà mes enfants sont ignorés de leur grands-parents.rnIls les croisent dans la rue, tenant par la main leur autres petits enfants, sans un regard pour les miens,sans un sourire, bref, ils sont invisibles et mes enfants en souffre beaucoup.rnEvidemment il n'y a jamais de carte aux anniversaires, ni a noel.rnNous avons déménager pour que nos enfants les croisent le moins possible,mais le mal est fait, et cela depuis 4 ans.rnJ'ai téléphoné à ma belle mère pour arranger la situation, mais à refusé d'écouté, et refusé l'invitation de se rendre chez moi afin de venir voir le enfants.rnAlors existe-t-il une loi qui ferait que mes enfants puissent plutard, et s'ils le souhaitent porter plainte contre eux pour les préjudices subits, et cette "abandon"? Merci de me répondre.

Par **Upsilon**, le **25/03/2008** à **13:17**

BOnjour et bienvenue sur notre site!rnA mon avis, il est difficile, même pour la loi, de forcer l'amour ou l'intérêt des personnes. Vous pourriez vous pencher sur un dédommagement du préjudice subi, mais celui ci sera extrêmement difficile à qualifier et surtout à quantifier en droit. rnMalheureusement (ou heureusement parfois) le droit ne régit pas tout et ne règle pas toute notre vie. rnJe pense que le mieux a faire est de couper tout contact et de poursuivre sa vie chacun de son côté. Vos enfants n'en garderont surement pas de séquelle profonde je pense. rnRestant à votre dispositionrnCordialement,rnUpsilon.